

Table des matières

1. Présentation du programme Coset	3
1.1 Qu'est-ce que le programme Coset ? Que signifie le terme Coset ?.....	3
1.2 Quels en sont les objectifs ? Quelles sont les retombées attendues ?	3
1.3 Que sont les études Coset-MSA et Coset-Indépendants ? Qu'est-ce qu'une cohorte ?.....	3
1.4 Qui sont les participants à Coset-MSA et Coset- Indépendants ? Combien de personnes participent ?.....	4
1.5 Combien de temps vont durer les études Coset-MSA et Coset-Indépendants ?	4
1.6 Le RSI a été remplacé par le Régime de protection sociale des indépendants, quel impact sur Coset ?.....	4
1.7 Pourquoi le premier questionnaire de suivi Coset porte t'il sur l'épidémie de Covid-19 ?.....	5
2. Participation à l'étude Coset	5
2.1 Pourquoi me demande-t-on de répondre à un questionnaire sur le Covid-19 ? Dois-je le remplir même si je n'ai pas été malade ?	5
2.2 J'ai reçu un email m'invitant à répondre au questionnaire Coset-Covid, pourquoi ? Et que dois-je faire ?.....	5
2.3 Suis-je obligé(e) de répondre au questionnaire ?	6
2.4 Pourquoi répondre aux questionnaires Coset?	6
2.5 Jusqu'à quand puis-je remplir mon questionnaire ?	6
2.6 Ma situation de travail a changé (retraite, changement de caisse ou de régime d'affiliation, chômage)	6

2.7	Qu'est-ce que cette étude m'apporte ? Un suivi particulier est-il prévu si je tombe malade ? .	7
2.8	Je participe à l'étude Coset et à l'étude Agrican, est-ce utile de répondre aux questionnaires de chaque étude ?	7
2.9	Je participe à Coset et à Constantes, dois-je répondre aux questionnaires de chaque étude ? ..	7
2.10	Je ne suis pas participant à Coset. Comment faire pour participer ?	8
3.	Connexion et questionnaire	9
3.1	Comment se connecter au questionnaire ?	9
3.2	Je n'ai pas encore répondu au questionnaire Coset-Covid et je ne retrouve plus l'email d'invitation.....	9
3.3	Je ne me souviens plus de mon mot de passe.....	9
3.4	Je ne me souviens plus de mon identifiant participant Coset	10
3.5	Je n'ai pas reçu de mail m'invitant à répondre au questionnaire	10
3.6	Je n'arrive pas à accéder au questionnaire.....	10
3.7	Puis-je remplir mon questionnaire en plusieurs fois ?	10
3.8	Je ne connais pas certains mots / Je ne trouve pas la réponse exacte correspondant à ma situation / Je ne me souviens plus précisément des dates	11
3.9	Je ne souhaite pas remplir certaines parties du questionnaire	11
3.10	Informatique et logiciels nécessaires.....	10
4.	Accès aux informations complémentaires	12
4.1	De quelle nature sont ces informations complémentaires ? D'où proviennent-elles ?.....	12
4.2	Pourquoi ces informations sont-elles recueillies dans cette étude ?	12
4.3	La recherche de ces informations respecte-t-elle la confidentialité ?	12
4.4	Je souhaite refuser la recherche d'informations me concernant dans les bases médico-administratives.....	13
5.	Confidentialité et droit d'accès.....	13
5.1	Comment est assurée la confidentialité ?	13
5.2	Je souhaite accéder ou modifier mes réponses au questionnaire	13

1. Présentation du programme Coset

1.1 Qu'est-ce que le programme Coset ? Que signifie le terme Coset ?

Le terme Coset signifie **C**ohortes pour la **s**urveillance **é**pidémiologique en lien avec le **t**ravail. Le programme Coset est le premier grand programme de surveillance de la santé de la population au travail, à l'échelle nationale.

Ce programme concerne la population active en France de 18 à 65 ans à l'inclusion, quels que soient le métier et le secteur d'activité, que cette population soit ou non en activité (chômage par exemple).

Le programme Coset suit des travailleurs (et ancien travailleurs) du monde agricole (COSET-MSA) et des travailleurs (et anciens-travailleurs) indépendants (COSET-Indépendants) mais également des salariés affiliés au Régime général grâce à une autre étude appelée Constances.

1.2 Quels en sont les objectifs ? Quelles sont les retombées attendues ?

Le programme Coset fournira des informations très variées et régulièrement actualisées sur les conditions de travail et l'état de santé des actifs en France. Ce type d'informations permettra d'identifier des métiers et des conditions de travail à risque pour la santé, dans le but de proposer des recommandations pour la protection des travailleurs.

Voir les [objectifs principaux du programme Coset](#).

1.3 Que sont les études Coset-MSA et Coset-Indépendants ? Qu'est-ce qu'une cohorte ?

Les études de cohorte consistent à suivre un groupe de personnes sur plusieurs années. Elles présentent l'avantage de tenir compte de l'évolution dans le temps, ici de la situation professionnelle et de l'état de santé.

Les études Coset suivent pendant plusieurs années l'état de santé et les conditions de travail d'un groupe d'actifs :

- Relevant initialement de la Mutualité social agricole (MSA) pour la cohorte Coset-MSA
- relevant initialement du Régime de protection sociale des indépendants pour la cohorte Coset-Indépendants

Ces deux études s'inscrivent dans un programme de surveillance de la santé en lien avec le travail plus large (appelé programme Coset) et [partagent des objectifs communs](#).

1.4 Qui sont les participants à Coset-MSA et Coset- Indépendants ? Combien de personnes participent ?

Les participants à Coset-MSA sont les personnes ayant répondu au questionnaire Coset-MSA en 2017 ou 2018. Ils ont été tirés au sort parmi les travailleurs salariés et non-salariés affiliés au régime agricole en 2016, que ce soit dans le secteur agricole ou dans d'autres domaines (commerce, industrie, services, ...).

Les participants à Coset-Indépendants sont les personnes ayant répondu au questionnaire Coset-Indépendants en 2017-2018. Ils ont été tirés au sort parmi les travailleurs affiliés au Régime social des indépendants en 2016 (devenu Régime de protection sociale des indépendants). Ils étaient artisans, commerçants, de profession libérale ou encore conjoints collaborateurs.

Au total, 47 412 volontaires participent au programme Coset, soit 27 044 travailleurs du Régime Agricole pour l'étude Coset-MSA et 20 368 travailleurs indépendants pour Coset-Indépendants.

1.5 Combien de temps vont durer les études Coset-MSA et Coset-Indépendants ?

Ces études sont prévues pour durer plusieurs années et même après changement de carrière ou cessation de l'activité professionnelle des participants. Cela permettra de suivre également l'état de santé des participants, y compris après le départ à la retraite, puisque l'on sait que les nuisances professionnelles peuvent avoir des effets sur la santé à long terme.

1.6 Suite à la disparition du RSI en 2018, la protection sociale des Indépendants est désormais assurée par le Régime général. Quel impact sur la participation des Indépendants à Coset ?

Le RSI s'est transformé au 1er janvier 2018. La protection sociale des travailleurs indépendants est dorénavant confiée au Régime général de la Sécurité sociale.

Ces changements n'ont pas d'impact sur l'étude Coset consacré aux « indépendants » mise en œuvre par Santé publique France. Ce volet du programme Coset a été lancé en partenariat avec le RSI initialement, et sera poursuivi les prochaines années par Santé publique France, qui établira les nouveaux partenariats nécessaires avec la Cnam.

Quels que soient les changements pouvant intervenir dans la protection sociale des travailleurs, Santé publique France restera engagée sur le long terme dans le programme Coset qui permettra d'enrichir les connaissances sur les liens entre travail et santé dans les grands groupes professionnels, dont les indépendants.

L'engagement du plus grand nombre nous permettra de mieux connaître les relations entre travail et santé.

1.7 Pourquoi le premier questionnaire de suivi Coset porte t'il sur l'épidémie de Covid-19 ?

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, nous souhaitons évaluer l'impact de cette épidémie et du confinement qui en a découlé, sur la santé et le travail des actifs et anciens actifs suivis dans le programme Coset.

En répondant en grand nombre à ce questionnaire, vous contribuerez à dresser un bilan des conséquences de cette épidémie chez les indépendants et travailleurs du monde agricole, particulièrement impactés par les mesures de confinement. Les résultats de cette enquête spécifique, qui seront rendus publics, permettront également de caractériser des groupes ou métiers ayant été fragilisés par cette épidémie sur le plan de la santé ou sur le plan professionnel.

2. Participation à l'étude Coset

2.1 Pourquoi me demande-t-on de répondre à un questionnaire sur le Covid-19 ? Dois-je le remplir même si je n'ai pas été malade ?

Nous avons mis en place un questionnaire portant sur le Covid-19 car nous souhaitons évaluer l'impact de cette épidémie et du confinement qui en a découlé, sur votre santé, votre travail et votre moral.

Ce questionnaire ne s'adresse pas seulement aux personnes ayant été atteintes par le Covid-19, mais bien à tous les participants à Coset. Cette période difficile impacte la vie de chacun, autant sur le plan personnel que professionnel.

En répondant à ce questionnaire, vous contribuerez à dresser un bilan de l'impact de cette épidémie chez les travailleurs ou anciens travailleurs suivis par Coset, et notamment les travailleurs indépendants et les travailleurs du monde agricole.

2.2 J'ai reçu un email m'invitant à répondre au questionnaire Coset-Covid, pourquoi ? Et que dois-je faire ?

Vous avez reçu un email d'invitation à répondre à un questionnaire en ligne car vous avez accepté de participer au programme Coset en 2017-2018.

Si vous souhaitez répondre à ce nouveau questionnaire, il vous suffit de cliquer sur le lien indiqué dans le mail d'invitation ou de vous connecter sur la page d'accueil du site [Coset](#) et de vous inscrire à l'aide de votre identifiant participant Coset et de votre mot de passe. Votre identifiant participant Coset est le numéro rappelé dans l'email d'invitation. Il ne s'agit pas de votre adresse email.

Vous pourrez ensuite vous connecter pour remplir votre questionnaire en ligne en une ou plusieurs fois.

Vos réponses aux questionnaires sont essentielles pour nous aider à mieux connaître et surveiller les relations entre le travail et la santé.

2.3 Suis-je obligé(e) de répondre au questionnaire ?

Votre participation au programme Coset est volontaire, il n'y donc pas d'obligation à répondre au questionnaire.

Vous pouvez ou non remplir les différents questionnaires qui sont proposés au cours du suivi, et même vous retirer de cette étude à tout moment sans avoir à vous justifier.

Cependant, la participation de chacun et le remplissage régulier des questionnaires sont importants pour la réussite de cette étude nationale de santé publique. En effet, l'engagement du plus grand nombre aidera à mieux connaître et surveiller les relations entre le travail et la santé.

2.4 Pourquoi répondre aux questionnaires Coset?

Participer à Coset, c'est aider à mieux comprendre les liens entre le travail et la santé, pour faire avancer les connaissances sur cette problématique en France.

Pour atteindre ces objectifs, il est important de répondre régulièrement aux questionnaires proposés car ils nous permettent de faire le point sur votre état de santé, sur vos éventuels changements de situation professionnelle et sur l'évolution de vos conditions de travail.

En répondant aux questionnaires Coset, vous représentez votre situation professionnelle et les conditions de travail associées au sein de cette étude nationale. Les résultats issus de cette étude contribueront à identifier des actions de prévention et donc à préserver la santé des travailleurs. Ils seront utiles pour l'ensemble des travailleurs d'aujourd'hui et de demain.

2.5 Jusqu'à quand puis-je remplir mon questionnaire ?

Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne jusqu'à la date indiquée dans le mail d'invitation. Si vous ne répondez pas dans les jours suivant la réception du mail d'invitation, vous pourrez recevoir des rappels.

2.6 Ma situation de travail a changé (retraite, changement de caisse ou de régime d'affiliation, chômage)

Le programme Coset s'intéresse aussi bien aux actifs qu'aux anciens actifs et aux changements de situation, même en cas de changement de caisse ou de régime d'affiliation ou encore d'une période de chômage.

Cela signifie que même si votre situation de travail a évolué, vous pouvez continuer à répondre aux questionnaires qui vous sont proposés. Vos réponses permettront de prendre en compte votre situation actuelle et passée.

2.7 Qu'est-ce que cette étude m'apporte ? Un suivi particulier est-il prévu si je tombe malade ?

Coset est une étude de **santé publique**. Il s'agit de suivre l'état de santé d'un groupe de personnes afin de décrire les liens entre le travail et la santé.

Ces liens entre le travail et la santé ne peuvent pas être étudiés à l'échelle individuelle, mais seulement à l'échelle collective pour repérer des métiers ou des conditions de travail délétères pour la santé.

Votre suivi médical personnel continue d'être assuré par votre médecin et n'est pas modifié par votre participation à l'étude.

En participant, vous contribuez à l'avancée des connaissances, qui permettent de faire des recommandations pour la protection des travailleurs.

2.8 Je participe à l'étude Coset et à l'étude Agrican, est-ce utile de répondre aux questionnaires de chaque étude ?

Les participants à Coset et Agrican peuvent répondre aux questionnaires de chaque étude car ces études sont indépendantes et leurs objectifs sont différents.

En effet, l'étude Coset-MSA s'intéresse à des problématiques de santé très variées et s'inscrit dans un objectif général de surveillance de la santé en lien avec l'activité professionnelle. Elle s'adresse à l'ensemble des actifs du territoire français.

L'étude Agrican est menée sur 11 départements français auprès d'un groupe d'actifs et anciens actifs, en moyenne plus âgés que les actifs sollicités pour participer à Coset. Cette étude est principalement dédiée à la recherche en particulier sur le cancer.

2.9 Je participe à Coset et à Constantes, dois-je répondre aux questionnaires de chaque étude ?

Vous êtes participant à Coset en raison de votre activité relevant de la protection sociale des travailleurs indépendants ou de la MSA en 2016.

Constances a invité des personnes affiliés à la sécurité sociale des travailleurs salariés.

Si vous étiez dans les deux situations et avez accepté de participer aux deux études, vous pouvez répondre sans problème aux questionnaires de Coset et de Constantes qui vous sont proposés. Les analyses sont menées séparément pour les deux études.

2.10 Je ne suis pas participant à Coset. Comment faire pour répondre au questionnaire ?

Seules les personnes ayant accepté de participer au programme Coset en répondant au premier questionnaire en 2017-2018 ont la possibilité de participer à Coset-MSA ou Coset-Indépendants. Ce sont uniquement ces personnes qui peuvent répondre aux questionnaires, si elles le souhaitent.

Si vous ne faites pas partie de ces personnes, il n'est pas possible de participer à Coset. Cependant, les participants représentent globalement toutes les situations d'activité dans leur Régime, cela signifie que d'autres personnes représenteront votre situation professionnelle dans cette étude.

3. Connexion et questionnaire

3.1 Comment se connecter au questionnaire ?

Si vous êtes participant à l'étude Coset-MSA ou Coset-Indépendants, vous avez reçu un email d'invitation à remplir un questionnaire dans la boîte mail utilisée lors de votre première participation.

Après réception du courriel, vous devrez cliquer sur le lien proposé dans le corps du texte de l'email.

Vous pouvez également vous rendre sur la page d'accueil du site Coset et cliquer sur le bouton « Répondre au questionnaire ».

Munissez-vous de votre identifiant participant Coset (numéro rappelé dans l'email d'invitation) et de votre mot de passe utilisé à votre dernière connexion. Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, cliquer sur « mot de passe perdu » pour recevoir un lien par mail et en choisir un nouveau.

3.2 Je n'ai pas encore répondu au questionnaire Coset-Covid et je ne retrouve plus l'email d'invitation

Vous pouvez remplir le questionnaire en cliquant directement sur le bouton « Répondre au questionnaire » de la page d'accueil du site [Coset](#).

Si vous ne vous souvenez plus de votre identifiant participant Coset, vous pouvez le retrouver en recherchant les messages ayant comme expéditeur « Coset » dans votre boîte mail. Il s'agit d'un numéro.

3.3 Je ne me souviens plus de mon mot de passe

Si vous avez oublié votre mot de passe de connexion à votre espace participant et souhaitez le réinitialiser, suivez les étapes ci-dessous:

- Cliquez sur le lien de participation dans l'email d'invitation ou aller sur la page d'accueil du site [Coset](#) et cliquez sur le bouton : « **Répondre au questionnaire** »
- Cliquez sur "Mot de passe oublié".
- Renseignez votre **identifiant participant Coset** (numéro rappelé dans l'email d'invitation)
- Suivez les instructions dans l'email de vérification qui vous sera envoyé. Le mail aura pour objet : « Coset_mot de passe perdu »

Après ces étapes, si vous n'avez pas reçu d'email, vérifiez votre dossier "courrier indésirable" ou "spam" sur votre boîte email.

Si l'email n'est pas dans le dossier spam, contactez l'équipe Coset par mail (coset@santepubliquefrance.fr) ou via le formulaire de contact ([lien](#)).

3.4 Je ne me souviens plus de mon identifiant participant Coset

Votre identifiant participant Coset est rappelé dans le mail d'invitation que vous avez reçu pour la nouvelle enquête (il s'agit d'un numéro).

Vous pouvez également le retrouver en recherchant dans votre boîte mail, les messages de l'expéditeur « Coset » lors de votre première participation.

3.5 Je n'ai pas reçu de mail m'invitant à répondre au questionnaire

Si vous avez répondu au questionnaire Coset en 2017 ou 2018 et que vous n'avez pas reçu d'email d'invitation pour la nouvelle enquête, nous vous recommandons d'aller vérifier les dossiers "courrier indésirable" ou "spam" de votre boîte email.

Vous avez également la possibilité d'accéder directement au questionnaire sur la page d'accueil du site www.coset.fr en cliquant sur le bouton « répondre au questionnaire ».

Si vous n'avez pas répondu au questionnaire Coset en 2017-2018, vous ne pouvez malheureusement pas répondre au nouveau questionnaire. D'autres personnes représenteront votre situation professionnelle dans cette étude.

3.6 Je n'arrive pas à accéder au questionnaire

Pour accéder au questionnaire vous devez dans un premier temps renseigner votre identifiant participant Coset et le mot de passe utilisé lors de votre dernière connexion. Si l'un de ces éléments n'est pas correctement renseigné un message d'erreur apparaît. Pour poursuivre, il faut vérifier et corriger les éléments saisis puis cliquer à nouveau sur « Se connecter ».

Votre identifiant participant Coset est un numéro rappelé dans le mail d'invitation.

En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe, il est possible de choisir un nouveau mot de passe en cliquant sur le lien « mot de passe perdu » lors de votre connexion au questionnaire.

En cas d'échecs répétés vous pouvez nous contacter via le [formulaire de contact](#).

3.7 Puis-je remplir mon questionnaire en plusieurs fois ?

La durée de remplissage du questionnaire proposé en 2020 est d'environ 15 à 20 minutes. Les réponses apportées sont enregistrées au fur et à mesure. Il est donc possible de le remplir en plusieurs fois. Il suffit pour cela de se reconnecter avec votre identifiant participant Coset et votre mot de passe. Cependant, il est conseillé de le remplir en une seule fois pour ne pas devoir dérouler les parties du questionnaire déjà complétées.

3.8 Je ne connais pas certains mots / Je ne trouve pas la réponse exacte correspondant à ma situation/ Je ne me souviens plus précisément des dates

Pour le bon déroulement de l'étude, il est important de renseigner un maximum d'informations dans le questionnaire.

Si vous n'avez jamais entendu parler de certaines maladies ou de certaines substances, vous pouvez considérer que vous n'êtes pas concerné et répondre « NON ».

Si vous ne trouvez pas la réponse exacte correspondante à votre situation ou si vous ne vous souvenez pas des dates exactes, vous devez choisir la réponse s'approchant le mieux de votre situation ou de votre souvenir, même si les réponses sont approximatives.

3.9 Je ne souhaite pas remplir certaines parties du questionnaire

Il est important de renseigner un maximum d'informations. Cependant, vous restez libre de ne pas répondre à certaines questions. Il vous suffit de passer à la suite du questionnaire.

La plupart des réponses ne sont en effet pas obligatoires ; seules quelques-unes sont nécessaires au bon déroulement du questionnaire. Le caractère obligatoire de la réponse est indiqué pour les questions concernées.

3.10 Informatique et logiciels nécessaires

Aucune installation de logiciel n'est nécessaire.

L'ordinateur est l'outil le plus adapté pour remplir le questionnaire dans des conditions optimales. Il est également possible d'utiliser une tablette mais l'utilisation du questionnaire sera moins aisée. Il est en revanche déconseillé d'utiliser un smartphone.

Vous pouvez remplir votre questionnaire à partir des navigateurs internet les plus courants (Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Internet Explorer).

4. Accès aux informations complémentaires

4.1 De quelle nature sont ces informations complémentaires ? D'où proviennent-elles ?

Ces informations concernent :

- **Vos recours aux soins** (remboursements de médicaments, de consultations ou d'examens ; nombre, durée et motif des éventuelles hospitalisations ; accidents de travail et maladies professionnelles...),
- **Votre parcours professionnel** (périodes d'emplois, types d'activité, arrêts de travail, périodes de chômage éventuelles, description générale de l'exploitation...).

Elles proviennent des fichiers informatiques gérés par les organismes de protection sociale (assurance maladie, assurance vieillesse, ...) et concernent l'ensemble des personnes vivant en France.

Ces informations ne permettent cependant pas de remplacer vos réponses au questionnaire mais seulement d'y apporter des précisions. C'est pourquoi vos réponses au questionnaire restent essentielles.

4.2 Pourquoi ces informations sont-elles recueillies dans cette étude ?

Les informations récupérées dans ces fichiers sont de natures différentes de celles demandées dans le questionnaire. Elles ne permettent pas de remplacer vos réponses au questionnaire mais de les compléter.

Ces données sont recueillies également pour un groupe de personnes qui n'ont pas rempli le premier questionnaire pour comparer la santé des répondants au questionnaire à celle des non-répondants. Tout comme pour les réponses aux questionnaires, ces informations sont recueillies en toute confidentialité.

Tous les traitements de données personnelles effectués dans le cadre de ces études ont été autorisés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

4.3 La recherche de ces informations respecte-t-elle la confidentialité ?

Tout comme pour les informations de questionnaires, les informations issues de ces bases sont recueillies en toute confidentialité par Santé publique France et reliées à votre questionnaire en faisant correspondre des numéros, sans que Santé publique France n'ait à aucun moment accès à votre identité.

Le système est conçu également pour qu'aucun autre organisme ne soit destinataire d'information personnelle.

4.4 Je souhaite refuser la recherche d'informations me concernant dans les bases médico-administratives

Tout comme pour les informations de questionnaires, les informations issues de ces bases seront recueillies en toute confidentialité. Cependant, vous restez libre de refuser que ces informations soient recueillies pour vous dans le cadre de cette étude.

Différents moyens sont mis à votre disposition :

- Nous écrire par mail : coset@santepubliquefrance.fr
- Remplir le [formulaire de refus](#).

5. Confidentialité et droit d'accès

5.1 Comment est assurée la confidentialité ?

Afin de garantir la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de cette étude , celles-ci seront enregistrées et analysées par Santé publique France sous un numéro qui ne fait pas apparaître votre identité.

Aucun organisme non autorisé n'aura accès à ces informations. La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) a autorisé cette étude et validé les règles de confidentialité des données recueillies.

Les personnes qui analysent les données d'étude à Santé publique France n'auront donc jamais accès à l'identité des participants. Cette identité est conservée séparément afin de pouvoir recontacter les personnes dans le cadre du suivi.

Pour plus d'information : [lien vers page confidentialité](#)

5.2 Je souhaite accéder ou modifier mes réponses au questionnaire

Vous avez la possibilité d'accéder ou de modifier vous-même vos réponses au questionnaire jusqu'à la fin de la période de recueil. Pour cela, rendez-vous sur le questionnaire en ligne en vous munissant de vos codes d'accès (identifiant participant Coset et mot de passe).

Après la date de fin de recueil, votre questionnaire ne sera plus accessible en ligne mais il vous sera toujours possible d'accéder ou de modifier vos données en contactant Santé publique France par courrier recommandé (Santé publique France – DSET, Étude Coset, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex).